COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Quentin TALON
intitulée « Stress hydrique »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 15 mai 2024, Monsieur le Conseiller communal Quentin TALON a déposé l'interpellation suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,
Avec le changement climatique, certaines zones vont connaître des périodes de sécheresse alors que d'autres des périodes de fortes pluies. L'Europe, la Suisse et Montreux ne font pas exception à ces changements présents et à venir. Bien que l'on souhaite les minimiser climatiquement, certains changements sont déjà engagés.

Face à ces incertitudes, le groupe décroissance alternatives pose ces quelques questions à la Municipalité :

- *Quelle est la situation de consommation d'eau potable sur notre territoire ?*
- *Quelle est la marge que nous avons ?*
- *Avec les projections climatiques, quel est le futur de notre approvisionnement ?*
- *Quels moyens sont prévus ou à prévoir pour décroître la demande totale tout en garantissant le minimum vital abordable à toutes et tous ?*

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La gestion de l'approvisionnement en eau sur le territoire de la commune est actuellement déléguée à deux entités :

- Le Service intercommunal de gestion (SIGE) ;
- Le Service des eaux du Marralley (SEM).

Le SIGE étant doté d'un conseil intercommunal, au sein duquel le Conseil communal est représenté, il appartient au dit conseil intercommunal d'interpeller le CODIR à ce propos.

Le SEM n'étant pas pourvu d'un tel organe, la Municipalité a transmis à l'association à propos les questions posées, et vous fait parvenir les réponses transmises à la Municipalité le 20 août 2024 en annexe à ce document.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Quentin TALON, intitulée « Stress hydrique ».

Ainsi adoptée le 13 septembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic		Le Secrétaire municipal
O. Gfeller	L.S.	S. Varrin

Annexe : mentionnée

Le stress hydrique et les réseaux d'eau potable

Le SEM (Service des Eaux du Maralley) en tant que petit fournisseur d'eau de la commune de Montreux ne donne bien entendu qu'un point de vue limité de la situation que l'on peut prévoir à l'avenir sur l'approvisionnement en eau potable d'une région déterminée. Comme nous le verrons, la période climatique en mutation que nous connaissons est un des facteurs qui peut modifier l'approvisionnement en eau potable dans la Vieille Ville de Montreux. Mais la gestion de notre service des eaux est tout aussi important, sinon plus.

Notre réseau d'eau est vieux de plus de 300 ans. Il existait bien avant que les immeubles soient approvisionnés en eau potable par des conduites en bois, puis en grès, puis en fonte et enfin en PE. Au 17ème siècle les eaux du Maralley alimentaient déjà les fontaines des villages de la vieille ville de Montreux. Ce n'est qu'en 1834, du côté de Sâles, qu'une conduite alimenta la pension Visinand et en 1888, du côté des Planches, la pension Vauthier,

Le débit des captages s'est amélioré au fur et à mesure que des besoins se sont fait sentir. Entre 1911 et 1912 le percement des galeries du Maralley a été réalisé et permis d'atteindre les débits que nous connaissons actuellement. Depuis le comportement hydrique des sources du Maralley n'a pas évolué de manière significative.

Le SEM a l'avantage de disposer de captages très proches de la consommation. Un avantage non négligeable pour la qualité de l'eau qui ne transite pas des kilomètres le long de conduites qui avec le temps peuvent devenir des facteurs de pollution.

Concernant le Service des Eaux du Maralley, nous disposons de 2 captages au débit régulier, variant bien entendu en fonction du pluviomètre, mais dont l'étiage (environ 500 l/min) est le double à nos besoins moyens. Nous disposons aussi en réserve d'un captage dont l'étiage dépasse les 100 l/min. qui pourrait approvisionner à peu de frais notre chambre de rassemblement des eaux.

La qualité de notre eau est excellente et constante. Raison pour laquelle, tant le Canton que la Commune de Montreux, ont soutenu la pérennisation et la modernisation de la structure de notre association et la sécurisation de son réseau. Un chlorage min prévient les risques d'infection bactérienne toujours possible dans des sols calcaires lors de fortes précipitations. Notre eau est exempte de chlorothalonil et de PFAS. Finalement nous disposons d'un raccord aux conduites d'eau potable du SIGE qui pourrait nous dépanner lors de problème de manque temporaire d'eau ou de pollution accidentelle.

MA 9.6.2024

Les premiers contrôles réguliers des débits des sources ont été fait dans les années 1960 lors de la construction du tunnel autoroutier de Glion. Puis dans les années 1990 lors de l'établissement des zones de protection des eaux du Maralley, Et maintenant suite à la reconstruction de la chambre de contrôle des eaux du Maralley. L'outil de travail a été complétement informatisé.

Nous disposons donc d'un outil de travail très performant. La modernisation, la rénovation bien étudié et très bien programmé de notre service nous permet un contrôle des débits des captages et de la consommation totale, nous facilite bien entendu l'estimation des fuites ce qui est le nerf de la guerre d'un réseau d'eau. Avant de maitriser ces paramètres (2016), nous ne nous étions pas rendu compte que les fuites de notre réseau s'élevaient parfois à 500/600 l/mn.

Aucune planification visant à décroitre la demande d'eau dans le périmètre desservi par le SEM n'est envisagée. Au contraire, notre association est en quête de nouveaux développements de distribution, tant les quantités d'eaux non consommées et directement épandues au lac, sont importantes.

A l'avenir la consommation des ménages devrait lentement diminuer. Les appareils de lavage consomment de moins en moins d'eau. (Lave-linge, lave-vaisselle, toilette etc). Les jeunes générations sont aussi conscientes que l'eau se fait rare et est un bien précieux qu'il faut économiser. Les nouveaux appartements disposeront certainement à l'avenir de 2 réseaux d'eau : l'eau portable pour la boisson, l'alimentation et l'hygiène, une autre conduite d'eau non potable pour le nettoyage et certains emplois à définir.

Le facteur que nous ne maitrise pas actuellement : c'est l'évolution climatique et ses conséquences. Maitrisons donc ce que nous pouvons ; moderniser nos services des eaux.

La réalisation d'un réservoir de 50 m3, planifiée pour début 2025, devrait permettre à tous clients du SEM de disposer d'une meilleure pression d'eau au robinet et de supprimer les surplus considérables d'eau chloré que nous déversons au lac

En conclusion, pour un service des eaux comme celui du Maralley, la préoccupation de l'avenir de notre climat, c'est moderniser et maitriser l'outil de travail dont nous disposons, c'est disposer d'un réseau informatisé capable de détecter les fuites et d'analyser les variations des débits des sources comme on gère ventes et commandes dans toute société moderne commerciale.

En complément de notre rapport sur le stress hydrique, nous joignons un graphique avec les courbes des débits des captages du Maralley de 2018.

Depuis, l'évolution des débits est restée constante. Bien entendu les courbes évoluent en fonction de la pluviométrie annuelle. Mais l'étiage (débit minimal d'un captage) reste constant ces dernières années à environ 500 l/min, indépendamment des sécheresses.

La consommation, y compris l'eau des fontaines est actuellement constante, maximum 300 l/min. Alors que sur le graphique jusqu'au 1 octobre 2018 nous subissions des pertes dues à des fuites sur d'anciennes conduites de la rue du Temple,

Nous disposons donc d'une réserve d'environ 250 l/min dans les périodes de sécheresses, au quelle il faudrait ajouter le débit du captage d'Hautebelle (étiage 150 l/min) qui n'est actuellement pas exploité.

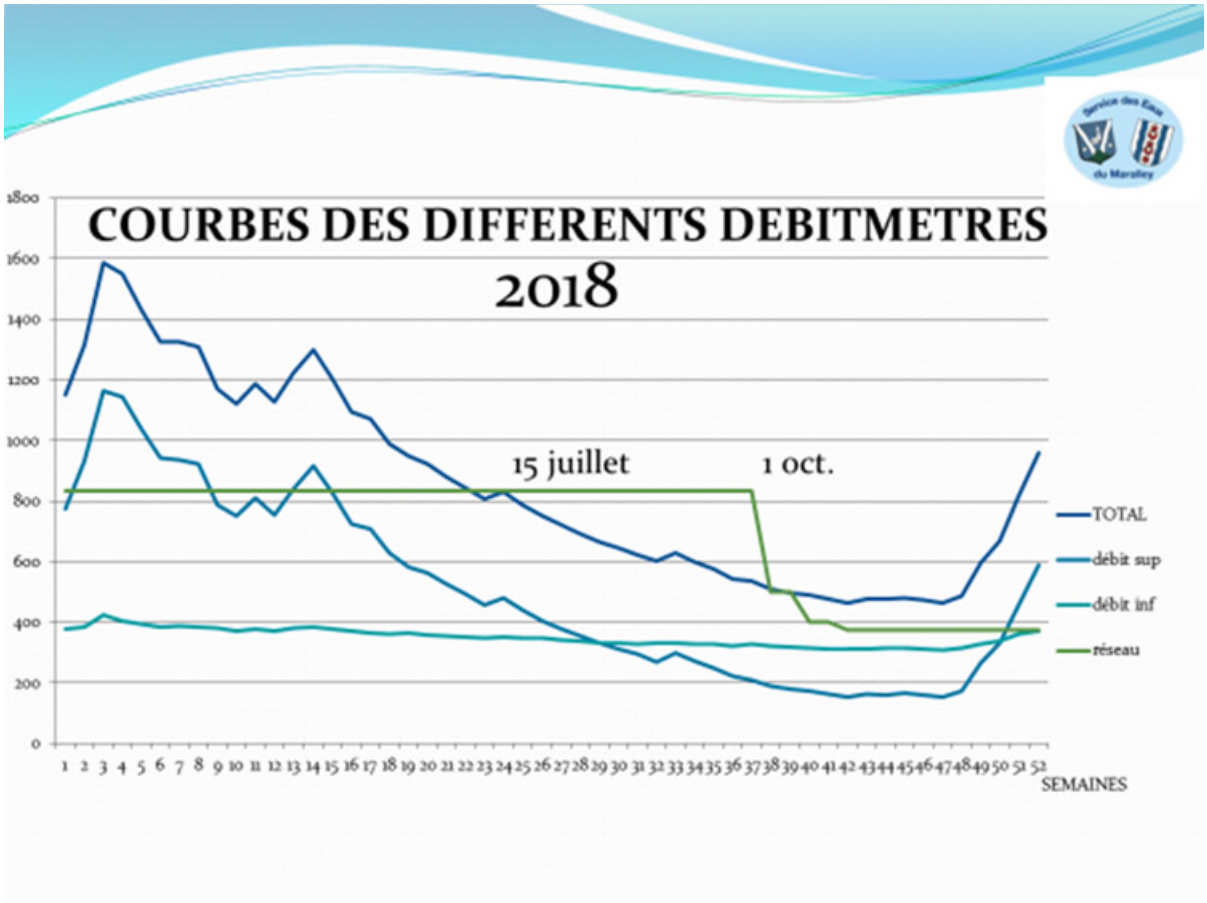

MA 9.6.2024